

(SEPANT)

Le 24 septembre 2018

Communiqué de presse

La SEPANT constate les avancées obtenues dans la démarche « zéro pesticide dans nos villes et nos villages »

Association départementale oeuvrant pour la protection de la nature et de l'environnement, la SEPANT a été pionnière en Indre-et-Loire pour la démarche « zéro pesticide dans nos villes et nos villages », signant des chartes zéro pesticide avec des communes volontaires depuis 2009, conjointement avec la FREDON (pour l'accompagnement technique) le plus souvent. Elle a assuré plusieurs dizaines de réunions d'information à l'attention des habitants des communes concernées, pour expliquer pourquoi et comment il est nécessaire de diminuer, puis de supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'espace public. Le Conseil régional, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Agence régionale de la Santé ont soutenu cette action, menée par des associations affiliées à FNE dans toute la Région Centre-Val de Loire.

Aujourd'hui, la Loi Labbé est venu conforter la démarche zéro pesticide, et depuis janvier 2017 les collectivités territoriales n'utilisent plus de désherbants (obligation qui ne s'impose pas actuellement à l'entretien des stades, et des cimetières), tandis qu'à compter du 1er janvier 2019 cette interdiction est étendue aux jardins privés. La SEPANT, tout en continuant à accompagner les communes qui le souhaitent, s'efforce aujourd'hui de sensibiliser les jardiniers amateurs à la culture sans pesticide et aux méthodes alternatives.

La SEPANT invite à porter un nouveau regard sur les « herbes folles », qualifiées improprement de « mauvaises herbes », que les services municipaux ne peuvent pas arracher en permanence dans les rues. En effet, ces plantes méritent d'être mieux connues, et sont souvent favorables aux insectes pollinisateurs. Pour prévenir leur prolifération, la SEPANT préconise la végétalisation organisée dans les communes, notamment l'installation de plantes vivaces en pied de mur (lorsque la largeur du trottoir le permet), qui en même temps embellissent les rues. Des expériences concluantes ont été menées en ce sens par la SEPANT en partenariat avec plusieurs communes.

Dans ce contexte, la SEPANT déplore qu'un article de la NR (14/08/2018) ait été intitulé « les communes débordées par les mauvaises herbes », et que la seule réponse qui ait été apportée, par un organisme consulaire, soit inadaptée. La SEPANT rappelle qu'elle accompagne des communes citées dans cet article, comme Joué-lès-Tours et Chambray-lès-Tours, et que les efforts menés par ces municipalités pour s'adapter au nouveau contexte doivent être salués. En effet, les communes passées au « zéro phyto » ont fait preuve d'une grande adaptabilité, et la vision de leurs populations a évolué depuis dix ans.

C'est maintenant à chaque citoyenne et à chaque citoyen de s'impliquer dans la démarche zéro pesticide, dans son jardin, en tondant devant sa maison, et en entretenant des plantations devant celle-ci en pied de mur. Pour les municipalités, il faut qu'elles continuent à faire de la pédagogie vis-à-vis de leurs habitants, et commencent à réfléchir au verdissement et au fleurissement de leurs cimetières, l'un des enjeux des années à venir pour pouvoir y bannir les pesticides.

La SEPANT interviendra auprès des jardiniers amateurs le 29 septembre à Château-Renault, dans le cadre de la journée de sensibilisation « diagnostic des sols et plantes bio-indicatrices ».